

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent douzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 12 septembre 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 10 OCTOBRE 2013**

**Procès-verbal de la trois cent douzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 12 septembre 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLAIS, Xavier Étudiant	X	
BOURET, Antonin Étudiant	X	
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives		X
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 <sup>e</sup> cycle en travail social	X	
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant		X
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours		X
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X (conf. téléphonique)	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation		X
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur		X

**MEMBRES :****PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS :**

CHARBONNEAU, Alain  
Doyen de la formation continue  
et des partenariats

X

DUPONT, Yves  
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

En l'absence du recteur et président, monsieur Jean Vaillancourt, la présidence de la réunion est assurée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Harrisson. Le quorum constaté, il déclare la séance ouverte à 9 h 07.

Il remercie les membres de la commission de l'appui qu'ils lui ont témoigné au cours du processus de sa nomination et se dit très heureux d'être à l'UQO et de travailler de concert avec tous ses artisans afin de relever les nombreux défis présents et futurs.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent onzième (30 mai 2013) réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 7.- Modification du programme de certificat en soins infirmiers (4356)
- 8.- Suspension des admissions à la concentration andragogie de la maîtrise en éducation pour les candidats non diplômés d'un DESS en andragogie
- 9.- Modification des conditions d'admission et de l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers pour les candidats admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint
- 10.- Modification aux programmes de premier cycle en sciences sociales
- 11.- Modification du programme de maîtrise en sciences infirmières, soins de première ligne (3259)
- 12.- Modification du descriptif de cours ADS6223 *Practicum en administration scolaire II*
- 13.- Ajustements au projet de création d'un profil *secondaire et jeunes adultes* au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire
- 14.- Attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeurs pour l'année 2013
- 15.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant »
- 16.- Période d'information et questions
- 17.- Prochaine réunion

18.- Clôture de la séance

## 2.- Procès-verbal de la trois cent onzième (30 mai 2013) réunion

### 2.1 Adoption

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent onzième (30 mai 2013) réunion, et ce, sous réserve des modifications suivantes :

Point 4 (p. CE-6) : Il est convenu de remplacer les mots « Il est procédé » par les mots « On procède » à la première phrase du cinquième paragraphe.

Point 10 (p. CE-9) : Les membres s'accordent pour supprimer le sixième paragraphe.

### 2.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le doyen des études informent les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent onzième réunion, les suites régulières ont été données.

## 3.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2314 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

## 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième et troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2315 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle; laquelle est jointe en appendice.

## 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 312-CE-2316 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

**6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2317 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

**7.- Modification du programme de certificat en soins infirmiers (4356)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification du programme de certificat en soins infirmiers (4356). Il s'agit de remplacer le cours *SOI3593 Modèles conceptuels et théories en pratique infirmière II* par le cours *SSA1333 Modèles et théories en sciences infirmières*.

Depuis la modification des formations de baccalauréat en sciences infirmières, le cours *SOI3593* n'est plus offert à l'UQO. Pour le moment, les étudiants du certificat en soins infirmiers suivent le cours *SSA1333* en substitution au *SOI3593*.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2318 concernant une modification du programme de certificat en soins infirmiers (4356); laquelle est jointe en appendice.

**8.- Suspension des admissions à la concentration andragogie de la maîtrise en éducation pour les candidats non diplômés d'un DESS en andragogie**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos de la suspension des admissions à la concentration andragogie de la maîtrise en éducation pour les candidats non diplômés d'un DESS en andragogie.

Les admissions au DESS en andragogie de l'UQO sont suspendues depuis le trimestre d'automne 2012. En conséquence, l'offre de cours en andragogie se réduit rapidement et se terminera dans les prochains trimestres. Dans ce contexte, la concentration andragogie de la maîtrise en éducation ne peut plus être offerte aux candidats qui ne détiennent pas déjà le DESS en andragogie.

Un membre fait part de son inconfort en regard de ce procédé. Il dit notamment craindre que cette suspension, de même que les suspensions prononcées précédemment au cours des derniers mois, ne mènent à la fermeture des programmes concernés. Il est d'avis que la mise en place de nouvelles ressources serait préférable. Le doyen des études fait état du contexte qui prévaut actuellement et explique qu'une étude de la situation est en cours afin d'évaluer la pertinence d'assurer la pérennité de ce programme d'études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2319 concernant la suspension des admissions à la concentration andragogie de la maîtrise en éducation pour les candidats non diplômés d'un DESS en andragogie; laquelle est jointe en appendice.

**9.- Modification des conditions d'admission et de l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers pour les candidats admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos de la clarification des conditions d'admission à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers.

Après un premier exercice d'admission à ce programme, les responsables des trois constituantes partenaires (l'UQAM, l'UQAT et l'UQO) ont estimé que des précisions devaient être apportées au libellé des conditions d'admission au programme.

Par ailleurs, la structure du plan de formation excluant toute possibilité d'y intégrer des cours d'appoint, il est pertinent de considérer l'ouverture des admissions aux trimestres d'hiver et d'été. Ces périodes d'admission seraient consacrées uniquement aux candidats qui se voient imposer des cours d'appoint comme condition d'admission.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2320 concernant une modification des conditions d'admission et de l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers pour les candidats admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint; laquelle est jointe en appendice.

#### **10.- Modification aux programmes de premier cycle en sciences sociales**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études les modifications aux plans de formation de la concentration communication du baccalauréat en sciences sociales et du certificat en développement international.

La première modification consiste à ajouter le cours *COM2323 Communication et rapport de genre* à la liste des cours optionnels du baccalauréat en sciences sociales, concentration communication (7649). Le cours *COM2323* a été créé au trimestre d'hiver 2012.

La seconde modification vise à remplacer le cours *TSO3093 Développement communautaire comparé* par le *DEV1003 Développement communautaire dans le sud* à la liste des cours optionnels du certificat en développement international (4043). Le cours *DEV1003* a été créé au trimestre d'hiver 2011.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2321 concernant une modification aux programmes de premier cycle en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

#### **11.- Modification du programme de maîtrise en sciences infirmières, soins de première ligne (3259)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification du programme de maîtrise en sciences infirmières, soins de première ligne (3259).

Le volet médical de la maîtrise en sciences infirmières, soins de première ligne est assuré par une entente conclue entre l'UQO et la Faculté de médecine de l'Université McGill. Récemment, la Faculté de médecine de l'Université McGill a modifié les cours suivis pour nos étudiants. Il est donc nécessaire de modifier le plan de formation de la maîtrise afin d'en permettre l'arrimage avec nos cours.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2322 concernant une modification du programme de maîtrise en sciences infirmières, soins de première ligne (3259); laquelle est jointe en appendice.

**12.- Modification du descriptif de cours ADS6223 Practicum en administration scolaire II**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification du descriptif de cours *ADS6223 Practicum en administration scolaire II*.

La modification proposée consiste à diversifier les formules permettant aux aspirants gestionnaires de développer et de consolider leurs compétences de gestion. Comme certains aspirants gestionnaires du DESS en administration scolaire n'ont pas l'occasion au cours de leur formation d'assumer des tâches de gestion scolaire dans un établissement d'enseignement, ils pourront dès lors, dans le cadre de ce cours, réaliser un projet professionnel d'intervention ou acquérir de l'expérience pratique de gestion.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2323 concernant une modification du descriptif de cours *ADS6223 Practicum en administration scolaire II*; laquelle est jointe en appendice.

**13.- Ajustements au projet de création d'un profil secondaire et jeunes adultes au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un dossier d'ajustements au projet de création d'un profil *secondaire et jeunes adultes* au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire.

Suite à l'approbation, par la commission des études du 13 octobre 2011, du projet de création d'un profil *secondaire et jeunes adultes* au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) a, dans son analyse préliminaire, formulé des commentaires sur certains aspects du projet, lesquels ont été revus et modifiés afin de répondre adéquatement à la réaction du CAPFE.

Suite à la réception en avril dernier de la lettre et de l'acte d'agrément de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'ajout du profil *secondaire et jeunes adultes* au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire, le doyen des études soumet aux membres de la commission des études les documents complémentaires au projet initial, lesquels comprennent notamment la création des cours *EFIXXX3 Didactique de l'univers social en adaptation scolaire au secondaire* et *EFIYYY3 Didactique des sciences et de la technologie en adaptation scolaire au secondaire*.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2324 concernant les ajustements au projet de création d'un profil *secondaire et jeunes adultes* au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire; laquelle est jointe en appendice.

**14.- Attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeurs pour l'année 2013**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la Politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeurs soit décerné en 2013.

En janvier 2013, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité est formé de :

- Sylvie Fontaine, directrice du Module des sciences de l'éducation

- Denis Gendron, directeur du Département des sciences comptables
- Denis Harrisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité
- Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique
- Marc Landry, doyen des études
- Laurent Paradis-Charrette, étudiant

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeurs pour l'année 2013.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2325 concernant l'attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeurs pour l'année 2013; laquelle est jointe en appendice.

#### **15.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant »**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le *Mérite étudiant* a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO qui, pendant leurs années à l'Université, ont témoigné d'un grand potentiel et ont fait preuve d'excellence dans leur engagement dans la vie universitaire tout en maintenant un dossier scolaire de grande qualité.

La personne proposée au titre « Mérite étudiant » :

- doit être diplômée de l'UQO au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre de l'année courante au moment de la remise;
- ne doit pas avoir été rémunérée pour sa participation aux projets en lien avec la vie universitaire mis en appui dans leur dossier de candidature.

Le comité de sélection a été formé et présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et est composé de la façon suivante :

- Denis Harrisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité;
- Jean-François Lacombe, directeur de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts;
- Lyse Ricard, membre socio-économique du conseil d'administration;
- Marie Robert, responsable des programmes de deuxième cycle en criminologie;
- Valérie Tanguay, étudiante en administration;
- Pierre Tessier, registraire.

Le comité recommande l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » à la personne dont le nom est divulgué en séance par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 312-CE-2326 concernant l'attribution de la distinction « Mérite étudiant »; laquelle est jointe en appendice.

#### **16.- Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

#### **17.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 octobre 2013 à 9 heures.

Le secrétaire général indique qu'il communiquera avec l'Association générale des étudiants (AGE-UQO) afin de solliciter des candidatures pour combler les sièges laissés vacants par la démission, à l'automne 2012, de deux membres siégeant à titre d'étudiant.

**18.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Stéphanie Demers, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 46.

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

\_\_\_\_\_  
Le président

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire